

OBJET CŒUR VERT FAMILIAL DE SAINT-DENIS

MANDAT GLOBAL D'ETUDES ET DE TRAVAUX
POUR L'AMENAGEMENT DU SITE

CRAC 2012

AMENAGER DES ESPACES DE LOISIRS, DE DETENTE ET DE CONVIVIALITE

I - CONTEXTE ET PROGRAMME DE L'OPERATION

Dans le cadre du projet d'aménagement du site intitulé « Cœur Vert Familial », la Ville de Saint Denis a décidé de s'engager sur un programme d'aménagement, d'équipement communal et communautaire. Il s'agit de créer un véritable « poumon vert », un lieu de loisirs et d'animations, de détente ouvert à tous.

Dans cette perspective, la Ville de Saint Denis a sollicité la CINOR pour contribuer à l'aménagement d'une partie de la Zone de loisirs « Cœur Vert de Saint Denis » située dans le Parc Urbain de la Trinité. Afin de mener à bien ce projet, la CINOR et la ville de Saint Denis ont co-signé une convention constitutive de groupement de commandes en avril 2010.

La Ville de Saint Denis et la CINOR ont confié le pilotage de l'ensemble des aménagements à un mandataire. Après consultation, l'offre de la SIDR a été retenue et le contrat a été notifié le 22 mars 2011.

Situation géographique : Ce projet d'une superficie de 35,5 ha, est délimité par :

- le littoral au Nord ;
- les quartiers de la Trinité et des Camélias au Sud ;
- le canal des Patates à Durand et le quartier de Sainte Clotilde à l'Est ;
- la route Digue et les quartiers du Butor et de Champ-Fleuri à l'Ouest.

Bilan financier initial : L'enveloppe financière prévisionnelle initiale des études et travaux se décompose de la manière suivante, conformément à la Convention de Mandat:

VILLE (en €HT)	
TRAVAUX	7 447 000
ETUDES ET INGENIERIE	893 400
SOUS TOTAL 1	8 636 200
CINOR (en €HT)	
TRAVAUX	1 310 000
ETUDES ET INGENIERIE	150 000
SOUS TOTAL 2	1 460 000
TOTAL	10 096 200

Rapport n° 13/4-06

Programme initial

Le présent tableau récapitule le programme des équipements et de leur répartition au sein du groupement de commandes, conformément à la Convention de Mandat : (Cf. ANNEXE 2 : Plan de localisation des équipements).

VILLE DE SAINT DENIS	CINOR
2 balises urbaines	3 Kiosques
Verger pédagogique	3 Rondavelles
Boulodrome	Aires de pique-nique
Jeux d'Eau	Cheminement de liaison entre le parc de la Trinité et le sentier du front de mer
Beach stadium	
Plateau des manifestations	
2 Amphithéâtres	
1 scène de lecture	
Aires de jeux	
Clôtures	
Passerelle enjambant la ravine Patate à Durand	
Confortement du skate parc	

Le 08 avril 2010, la CINOR a délibéré concernant la convention constitutive d'un groupement de commandes entre la Ville de Saint Denis et la CINOR. La Ville est coordonnatrice de ce groupement et organise les réunions, les comités de pilotage, les commissions d'analyse et d'attribution des marchés et signe tout document en accord préalable avec la CINOR.

Le 24 avril 2010, le Conseil Municipal a délibéré pour approuver la convention constitutive d'un groupement de commandes entre la Ville de Saint Denis et la CINOR en vue du programme d'aménagement de la zone de loisirs Cœur vert familial.

Le 26 février 2011, le Conseil Municipal a délibéré pour approuver la convention de Mandat de Maîtrise d'ouvrage et la validation du choix de la SIDR comme Mandataire pour le réaménagement du site Cœur vert familial.

Le 25 juin 2011, le Conseil Municipal a délibéré pour approuver l'avenant n°1 au Mandat (programme et répartition financière) et le lancement de la consultation du Maître d'œuvre (désignation des membres du jury d'appel d'offres, autorisation donné au Mandataire de signer le marché de Maîtrise d'œuvre).

Le 17 septembre 2011, le Conseil Municipal a délibéré pour attribuer le marché de Maîtrise d'Œuvre au groupement SIGNES Paysages, SIGNES Architecture et urbanisme, SOCETEM, CYATHEA.

Rapport n°13/4-06

Le 17 novembre 2012, le Conseil Municipal (n°12/6-06) a délibéré pour approuver l'avenant N°2 au Mandat (modification du programme, modification du bilan et prolongation du Mandat).

Le 15 décembre 2012, le conseil municipal (n°12/7-13) a délibéré pour approuver l'avenant N°2 au marché de Maîtrise d'œuvre : La modification du programme a généré des prestations supplémentaires (besoin d'un prestataire spécialisé pour le skate park, mission de cuisiniste pour les rondavelles). L'augmentation du bilan financier a eu également comme corollaire un réajustement des honoraires du groupement de MOE suite aux validations des dossiers AVP et APD.

II- BILAN PREVISIONNEL DE L'OPERATION CRAC 2012

Désignation lignes budgétaires	HT	HT	TVA	TTC
En Euros	Budget préc.	Budget actualisé		
A : 5651/Remboursement des Dépenses sur Opérations en Mandat	10 096 200	10 452 265	888 436	11 340 701
A : 5666/Encaissements Avances Mandat				
Sous-total recettes	10 096 200	10 452 265	888 436	11 340 701
B : 5441/Honoraires MOE Infrastructure	-569 333	-658 454	-55 969	-714 423
B : 5442/Honoraires Géomètre Infrastructure	-25 000	-12 860	-1 093	-13 953
B : 5443/CSPS Infrastructure	-9 217	-7 582	-644	-8 226
B : 5446/Contrôle technique		-7 265	-617	-7 882
B : 5447/Etudes de Sols Infrastructure	-20 000	-14 000	-1 190	-15 190
B : 5448/Autres BET Infrastructure	-20 000	-20 000	-1 700	-21 700
B : 5449/Travaux secondaires	-8 755 000	-9 233 191	-784 821	-10 018 012
B : 5451/Balises urbaines	-90 000			
B : 5454/Imprévus	-191 905	-83 168	-7 069	-90 237
B : 5456/Autres Concessionnaires	-50 000	-50 000	-4 250	-54 250
B : 5457/Frais de Communication	-40 000	-40 000	-3 400	-43 400
B : 5458/Autres Frais Divers	-100 000	-100 000	-8 500	-108 500
B : 5459/Assurance	-50 000	-50 000	-4 250	-54 250
B : 5501/Rémunération Forfaitaire	-175 674	-175 674	-14 932	-190 606
B : 5507/Frais de Portage Financier	-71	-71		-71
Sous-total dépenses	-10 096 200	10 452 265	888 436	11 340 701

Rapport n°13/4-06

Conformément au CRAC 2012, le montant global prévisionnel de l'opération s'élève à 10 452 265 € hors taxes, soit 11 340 701 € TTC qui seront couverts par des avances de la Ville et de la CINOR :

VILLE	
Travaux	7 608 137
Etudes et ingénierie	1 069 074
Sous total	8 677 211
CINOR	
Travaux	1 625 054
Etudes et ingénierie	150 000
Sous total	1 775 054
Total	10 452 265

L'enveloppe financière globale du Mandat passe de 10 096 200 €HT à 10 452 264.88 €HT, soit une augmentation du coût des travaux de 356 064.88 €HT, répartie au sein du groupement de la manière suivante :

VILLE : 41 010.88 €HT

CINOR : 315 054 €HT

Globalement, si l'on considère l'ensemble des missions du projet (Etudes, Ingénierie et Travaux) :

- la part de la Ville est de 8 677 210,88 €HT
- la part de la CINOR est de 1 775 054 €HT, montant sur lequel la CINOR doit délibérer.

III - AVANCEMENT DE L'OPERATION EN 2012

Au 31/12/2012, l'opération est réalisée à 3,4% seulement. La clôture devrait intervenir en 2014-2015

LES DEPENSES REALISEES AU 31.12.2012

Les dépenses réalisées sur l'année 2012, s'élèvent à 278 928 € TTC.

Cette somme est principalement composée de :

- Honoraires Maîtrise d'œuvre
- Frais divers (parution en presse des appels d'offres et de leur reproduction....)
- Honoraires de Géomètre
- Et Etudes de sols

LES RECETTES REALISEES AU 31.12.2012

Accusé de réception en préfecture
974-219740115-20130921-13406-1A-DE
Date de réception préfecture : 02/10/2013

Rapport n° 13/4-06

Les recettes encaissées, sur l'année 2012, s'élèvent à **266 333 € TTC** versés par la Ville.

IV PERSPECTIVES DE L'OPERATION

La partie la plus importante de l'opération d'aménagement devrait intervenir en 2013.

Désignation lignes budgétaires En Euros	2011	2012	2013	2014	2015
A : 31040101- 5651/Remboursement des Dépenses sur Opérations en ManDAT	300 000	266 333	6 100 000	4 674 368	
A : 31040101- 5666/Encaissements Avances ManDAT					
Sous-total recettes	300 000	266 333	6 100 000	4 674 368	
B :					
31040101.5441/Honoraires MOE Infrastructure	-79 409	-249 709	-203 466	-181 838	
B :					
31040101.5442/Honoraires Géomètre Infrastructure	-10 839	-3 114			
B : 31040101.5443/CSPS Infrastructure			-5 700	-2 524	
B : 31040101.5446/Contrôle Technique Infrastructure			-5 448	-2 432	
B : 31040101.5447/Etudes de Sols Infrastructure		-6 076		-9 114	
B : 31040101.5448/Autres BET Infrastructure				-21 700	
B : 31040101.5449/Travaux Primaires					
B : 31040101.5450/Travaux Secondaires			-5 819 867	-4 198 145	
B : 31040101.5451/Balises Urbaines (2)					
B : 31040101.5454/Imprévus				-90 237	
B : 31040101.5456/Autres Concessionnaires			-27 125	-27 125	
B : 31040101.5457/Frais de Communication			-10 850	-32 550	
B : 31040101.5458/Autres Frais Divers	-6 601	-20 025	-53 197	-28 679	
B : 31040101.5459/Assurance				-54 250	
B :					
31040101.5501/Rémunération Forfaitaire	-9 530		-72 430	-99 115	-9 531
B : 31040101.5507/Frais de Portage Financier	-71	-4			
Sous-total dépenses	-106 450	-278 928	-6 198 083	-4 747 709	-9 530

Rapport n° 13/4-06

Au vu de ces informations, je vous demande d'approuver le CRAC 2012 du mandat global d'études et de travaux pour l'aménagement du site du Cœur Vert Familial de Saint-Denis, notamment les éléments suivants :

- le bilan financier au 31 12 2012 qui s'établit en dépenses et en recettes à 10 452 265 € HT, soit 11 340 701 € TTC.
- les dépenses et recettes des années 2012 ainsi que le prévisionnel de dépenses et recettes,

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

NB Le CRAC 2012 du « mandat global d'études et de travaux pour l'aménagement du site du Cœur Vert Familial de Saint-Denis » peut être consulté, sur demande, auprès de la Direction de l'Aménagement et des Projets Urbains / Hôtel de Ville / 1er étage - téléphone 0262 40 04 35 - télécopieur 0262 40 05 29.

Accusé de réception en préfecture
974-219740115-20130921-13406-1A-DE
Date de réception préfecture : 02/10/2013

Signé électroniquement par :
Le Maire
26/09/2013


Gilbert ANNETTE

OBJET CŒUR VERT FAMILIAL DE SAINT-DENIS

MANDAT GLOBAL D'ETUDES ET DE TRAVAUX
POUR L'AMENAGEMENT DU SITE

CRAC 2012

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, Départements, et Régions, modifiée,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'Urbanisme, notamment les articles L. 311-1, R. 311-2 et R. 311-5 ;

Sur le RAPPORT N° 13/4-06 du Maire ;

Vu le rapport de Monsieur Gérald MAILLOT, 1^{er} Adjoint, présenté au nom des Commissions Affaire Générale/ Entreprise Municipale, et Aménagement/ Développement Durable ;

Sur l'avis favorable des dites Commissions ;

APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE

6 abstentions
(dont 1 vote par procuration)

pour

↓
Mme ALLIE Carmen, M. BARDIERE Jean-Michel,
M. VICTORIA René-Paul, M. HOARAU Serge
et Mme CHEFIARE Claudine

↓
autres élus présents et mandatés

ARTICLE 1

Approuve le CRAC 2012 du mandat global d'études et de travaux pour l'aménagement du site du Cœur Vert Familial de Saint-Denis, notamment les éléments suivants :

- le bilan financier au 31/12/2012 qui s'établit en dépenses et en recettes à 10 452 265 € HT ;
- les dépenses et recettes de 2012, ainsi que le prévisionnel de dépenses et recettes.

Délibération n° 13/4-06

ARTICLE 2

Autorise le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

Accusé de réception en préfecture
974-219740115-20130921-13406-1B-DE
Date de réception préfecture : 02/10/2013

Signé électroniquement par :
Le Maire
26/09/2013


Gilbert ANNETTE

**Mandant: Groupement de commandes VILLE
DE SAINT-DENIS / CINOR**



**COMPTE RENDU FINANCIER
ANNUEL 2012**

**MANDAT GLOBAL D'ETUDES ET DE
TRAVAUX POUR L'AMENAGEMENT DU
SITE « COEUR VERT FAMILIAL »
(Hors programme ANRU et Parc Aquatique)**



Mandataire : SIDR



Juin 2013

SOMMAIRE

	<u>Pages</u>
INTRODUCTION.....	3
CHAPITRE 1 - DEPENSES COMPTABILISEES AU COURS DE L'EXERCICE 2011	11
CHAPITRE 2 - RECETTES COMPTABILISEES AU COURS DE L'EXERCICE 2011	15
CHAPITRE 3 - DEPENSES PREVISIONNELLES 2012.....	15
CHAPITRE 4 - RECETTES PREVISIONNELLES 2012.....	18
CHAPITRE 5. NOUVEAU BILAN CRPO	18
CHAPITRE 6. SYNTHESE	19
CHAPITRE 7. NOTE DE CONJONCTURE.....	19
ANNEXES	24
ANNEXE 1 : Plan du périmètre Cœur Vert Familial	24
ANNEXE 2 : Plan de situation des équipements.....	24
ANNEXE 3 : Plan du zonage	24
ANNEXE 4 : Chiffrage Travaux -Stade PRO -NOVEMBRE 2012	24
ANNEXE 5 : Planning de l'opération d'aménagement.....	24

Compte Rendu Financier Annuel 2012 rédigé par Séverine MONTREDON
FULACHIER- chargée d'opérations en mai 2013
Relu par Charles FISCHER - Directeur de l'Aménagement

INTRODUCTION

I - Mandat global d'étude et de travaux

Dans le cadre du projet d'aménagement du site intitulé « Cœur vert familial », la Ville de Saint Denis a décidé de s'engager sur un programme d'aménagement, d'équipement communal et communautaire. Il s'agit de créer un véritable « poumon vert », un lieu de loisirs et d'animations, de détente ouvert à tous.

Dans cette perspective, la Ville de Saint Denis a sollicité la CINOR pour contribuer à l'aménagement d'une partie de la Zone de loisirs « Cœur Vert de Saint Denis » située dans le Parc Urbain de la Trinité. Afin de mener à bien ce projet, la CINOR et la ville de Saint Denis ont co signé une convention constitutive de groupement de commandes en avril 2010.

La Ville de Saint Denis et la CINOR ont confié le pilotage de l'ensemble des aménagements à un mandataire. Après consultation, l'offre de la SIDR a été retenue et le contrat a été notifié le 22 mars 2011.

Périmètre : Ce projet d'une superficie de 35.5 ha, est délimité par :

- le littoral au Nord
- les quartiers de la Trinité et des Camélias au Sud
- le canal des Patates à Durand et le quartier de Sainte Clotilde à l'Est
- la route Digue et les quartiers du Butor et de Champ-Fleury à l'Ouest (Cf. ANNEXE 1 : Ortophotoplan).



Bilan financier initial : L'enveloppe financière prévisionnelle initiale des études et travaux se décompose de la manière suivante, conformément à la Convention de Mandat:

VILLE (en €HT)	
TRAVAUX	7 447 000
ETUDES ET INGENIERIE	893 400
SOUS TOTAL 1	8 636 200
CINOR (en €HT)	
TRAVAUX	1 310 000
ETUDES ET INGENIERIE	150 000
SOUS TOTAL 2	1 460 000
TOTAL	10 096 200

Programme initial : Le présent tableau récapitule le programme des équipements et de leur répartition au sein du groupement de commandes, conformément à la Convention de Mandat : (Cf. ANNEXE 2 : Plan de localisation des équipements).

VILLE DE SAINT DENIS	CINOR
2 balises urbaines	3 Kiosques
Verger pédagogique	3 Rondavelles
Boulodrome	Aires de pique nique
Jeux d'Eau	Cheminement de liaison entre le parc de la Trinité et le sentier du front de mer
Beach stadium	
Plateau des manifestations	
2 Amphithéâtres	
1 scène de lecture	
Aires de jeux	
Clôtures	
Passerelle enjambant la ravine Patate à Durand	
Confortement du skate parc	

II - Rappels des actes administratifs

2.1 En 2010

- Délibération de la CINOR n°2010/1-29 du 08 avril 2010 : convention constitutive d'un groupement de commandes entre la Ville de Saint Denis et la CINOR. La Ville est coordonnateur de ce groupement et organise les réunions, les comités de pilotage, les commissions d'analyse et d'attribution des marchés et signe tout document en accord préalable avec la CINOR.
- Délibération du conseil municipal n°10/2-07 en date du 24 avril 2010 : approbation de la convention constitutive d'un groupement de commandes entre la Ville de Saint Denis et la CINOR en vue du programme d'aménagement de la zone de loisirs Cœur vert familial.

2.1 En 2011

- Délibération du conseil municipal n°11/1-04 en date du 26 février 2011 : approbation de la convention de Mandat de Maîtrise d'ouvrage. Validation du choix de la SIDR comme Mandataire pour l'aménagement du site Cœur vert familial.
- Délibération du conseil municipal n°11/4-20 en date du 25 juin 2011 : approbation de l'avenant N°1 au Mandat (programme et répartition financière) et le lancement de la consultation du Maître d'œuvre (désignation des membres du jury d'appel d'offres, autorisation donnée au Mandataire de signer le marché de Maîtrise d'œuvre).
- Délibération du conseil municipal n°11/5-11 en date du 17 septembre 2011 : attribution du marché de Maîtrise d'Œuvre au groupement SIGNES Paysages, SIGNES Architecture et urbanisme, SOCETEM, CYATHEA.

2.3 En 2012

- Délibération du conseil municipal n°12/6-06 en date du 17 novembre 2012 : approbation de l'avenant N°2 au Mandat (modification du programme, modification du bilan et prolongation du Mandat)

- Délibération du conseil municipal n°12/7-13 en date du 15 décembre 2012 :
 - approbation de l'avenant N°2 au marché de Maitrise d'œuvre : La modification du programme a généré des prestations supplémentaires (besoin d'un prestataire spécialisé pour le skate park, mission de cuisiniste pour les rondavelles). L'augmentation du bilan financier a eu également comme corollaire un réajustement des honoraires du groupement de MOE suite aux validations des dossiers AVP et APD.

2.4 En 2013

- Délibération du conseil municipal n°13/1-06 en date du 23 février 2013 :
 - Enquête publique au titre du Code de l'environnement « Police de l'eau et Etude d'impact » et conclusions du commissaire enquêteur.
 - Autorisation donnée au Maire pour la signature des deux marchés supérieurs à 1 000 000€ (Lots 1 et 4)

III - Modification du programme, du bilan financier et prolongation des délais (conformément à l'Avenant N°2 du Mandat)

Modification du programme :

- Initialement le skate parc devait juste faire l'objet de travaux de confortement. Depuis les usagers ont alerté sur la vétusté des équipements en place et sur le fait qu'ils ne répondaient plus aux pratiques actuelles de la glisse. Aussi suite à la demande de la Direction des Sports de Saint Denis, le projet a évolué vers la création d'un nouveau skate parc.
- Le retrait des 2 balises urbaines du Mandat « Cœur Vert Familial ». Les travaux des balises seront gérés directement par la Direction de la Culture de la Ville de Saint Denis. La ville lancera en régie un appel à projet pour retenir un artiste qui concevra, réalisera et installera les deux totems.
- Le parc devait initialement être clôturé dans sa totalité. La ville, après analyse des différentes options, a retenu une orientation consistant à clôturer les équipements qui seront réalisés dans le parc (verger pédagogique, jeux d'eau...)

Modification du bilan financier

Pour rappel,

Tel qu'indiqué dans la Convention de Mandat et conformément à l'avenant N°1, l'enveloppe financière globale s'élevait à 10 096 200 €HT, répartie de la manière suivante :

VILLE : 8 636 200 € HT, soit 9 370 277€TTC

CINOR : 1 460 000 € HT, soit 1 584 100€TTC

Moins-value :

En cours d'Etude, il a été décidé dans un souci de cohérence et de coordination de retirer du mandat d'aménagement du Cœur Vert Familial les travaux des 2 balises urbaines qui marquent les entrées du parc. Ce poste représente une moins-value de 100 000 €HT, ramenant le bilan financier global à 9 996 200 €HT, soit 10 845 877€TTC.

Plus-value :

A l'issue de la phase PRO, le montant des travaux s'élève à 9 233 191 €HT, soit 10 018 012€TTC, réparti au sein du groupement de commande comme suit :

VILLE : 7 608 137 € HT, soit une augmentation de 141 010.88 €HT, soit 152 996.80€TTC
 CINOR : 1 625 054 € HT, soit une augmentation de 315 054 €HT, soit 341 833.59 €TTC

	Bilan financier après Avenant N°1 en € HT	Moins-value Balises urbaines	Nouveau bilan financier après Moins-value en € HT	Plus-value PRO	Nouveau bilan financier après plus-value en €HT
VILLE DE SAINT-DENIS					
Travaux	7 567 126.12	-100 000	7 467 126.12	+141 010.88	7 608 137
Etudes et Ingénierie	1 069 073.88		1 069 073.88		1 069 073.88
Sous total	8 636 200		8 536 200		8 677 210.88
CINOR					
Travaux	1 310 000		1 310 000	+315 054	1 625 054
Etudes et Ingénierie	150 000		150 000		150 000
Sous total	1 460 000		1 460 000		1 775 054
TOTAL	10 096 200		9 996 200		10 452 264.88

L'enveloppe financière globale du Mandat passe de 10 096 200 €HT à 10 452 264.88 €HT, (11 340 707€TTC) soit une augmentation du coût des travaux de 356 064.88 €HT (386 330.39 €TTC), répartie au sein du groupement de la manière suivante :

VILLE : 41 010.88 €HT (44 496.80€TTC)
 CINOR : 315 054 €HT (341 833.59 €TTC)

Globalement, si l'on considère l'ensemble des missions du projet (Etudes, Ingénierie et Travaux) :

la part de la Ville est de 8 677 210.88 €HT (9 414 773.804€TTC)

la part de la CINOR est de 1 775 054 €HT (1 925 933.59€TTC), montant sur lequel la CINOR doit délibérer.

Prolongation des délais

La durée initiale du contrat était de 32 mois avec un terme au 22/10/2013. Par voie d'avenant N°1, la fin prévisionnelle de la convention de mandat a été reportée au 04 février 2014.

Le délai contractuel doit être à nouveau modifié et prolonger de 7 mois reportant la fin du Mandat au 04 septembre 2014 en raison de la validation tardive de certains éléments du programme, (dont passerelle, plateau des manifestations...). En effet, initialement prévue en février 2012, la validation de l'AVP Infrastructure n'a pu être effective qu'en septembre 2012.

La fin prévisionnelle de la convention de mandat est donc reportée au 04 septembre 2014.

IV - Modification du marché de Maîtrise d'œuvre (conformément à l'Avenant N°2 du Marché)

De nouvelles prestations sont apparues nécessaires pour la bonne réalisation du projet et qui ont été entérinées par voie d'avenant :

- Prestation relative à la création d'un skate parc sur le projet « Cœur Vert Familial ».

Suite aux demandes de la Direction des sports de Saint Denis, les travaux de confortement du skate parc existant ont évolué vers la réalisation d'un nouveau skate parc. Il est donc proposé une mission d'assistance à Maîtrise d'œuvre pour l'étude et le suivi travaux du nouveau skate parc.

Le coût des honoraires de FEST Architecture CONSTRUCTO Skate park s'élève à **18 960 € HT (20 571.6 € TTC)** répartie selon les éléments de mission suivants (en €HT):

AVP :	6 000 € (6 510 € TTC)
PRO :	4 800 € (5 208 € TTC)
ACT :	960 € (1 041.6 € TTC)
VISA :	480 € (520.8 € TTC)
DET :	5 040 € (5 468.4 € TTC)
AOR :	1 680 € (1 822.8 € TTC)

- Prestation relative à l'équipement intérieur des 3 rondavelles présentes dans le « Cœur Vert Familial ».

Initialement prévus à la charge de l'exploitant, le groupement de commande a demandé à intégrer les équipements cuisine au marché de Maîtrise d'œuvre afin d'assurer la cohérence de la réalisation, le niveau de qualité attendu ainsi que le respect de la réglementation notamment en matière d'hygiène.

Le coût des honoraires de CARTE LIBRE (sous traitant de SOCETEM) s'élève à **7 250 € HT (7 866.25€ TTC)**, auquel se rajoutent les honoraires de SOCETEM pour la partie intérieure, soit **3 500 € HT (3 797.5€ TTC)**, l'ensemble répartie de la manière suivante :

Soit un total de **10 750 € HT (11 663.75 € TTC)**

- Réajustement des honoraires du groupement de MOE suite à la validation de l'AVP Infra et APD Superstructure.

Pour rappel,

Taux de rémunération VRD: 5,79

Taux de rémunération Superstructure: 9,70

	Montant prévisionnel des travaux -AE	Montant prévisionnel des travaux (Stade AVP/APD)
INFRASTRUCTURE	8 267 000,00	8 618 451,00
SUPERSTRUCTURE	400 000,00	614 740,00
TOTAL	8 667 000,00	9 233 191,00

Soit un réajustement de la Maitrise d'œuvre à + 41 178.79 €HT (44 678.98€TTC)

V- Foncier

Une analyse du cadastre a identifié 39 parcelles concernées par le périmètre du Cœur vert familial. Il s'agit pour l'ensemble (34/39) de parcelles appartenant à la commune de Saint Denis.

(cf. ANNEXE 3 : Plan de zonage)

Tableau récapitulatif :

	REFERENCES CADASTRALES	IDENTITE DU PROPRIETAIRE
ZONE 1	IP5-IP1-IP3	Commune de Saint Denis
	IP4	Commune de Saint Denis
	DM456	SEMADER
	AR309-AR274-AR275-AR276	Commune de Saint Denis
ZONE 2	IO8-IO9-IO5-IO44	Commune de Saint Denis
	IO4-IO35	SODIAC
	IO43	Commune de Saint Denis
ZONE 3	IO39-IO41	SODIAC
	IO42	Commune de Saint Denis
ZONE 4	IO1	Commune de Saint Denis
	BC308-BC311-BC310-BC309-BC307	Commune de Saint Denis
	BC275-BC276-BC274-BC273-BC272-BC271-BC270	Commune de Saint Denis
ZONE 5	Pas de références cadastrales	Commune de Saint Denis Domaine Public Fluvial
	AZ569-AZ576-AZ577-AZ588-AZ590-AZ592-AZ596-	Commune de Saint Denis

La DM456 appartenant à la SEMADER est en cours d'acquisition par la Ville de Saint Denis.

Les parcelles IO4-IO35-IO39-IO41 appartenant à la SODIAC sont en cours de rétrocession (dossier de clôture de la ZAC).

Une parcelle non cadastrée, située en zone 5 fait partie du Domaine Public Fluvial (DPF). Son aménagement est soumis à Autorisation d'Occupation Temporaire (AOT) fournie par l'Etat (propriétaire).

La procédure contentieuse menée par la Ville de Saint Denis a permis d'aboutir en cours d'année 2012 à la démolition du bar situé en zone 4.

Dès 2013, le cynodrome situé en zone 4 (Partie ouest) a été également déplacé vers La Jamaïque.

CHAPITRE 1 - DEPENSES COMPTABILISEES AU COURS DE L'EXERCICE 2012

Le bilan de l'opération est présenté en montant TTC, dans la mesure où les factures émises par les divers prestataires de service ou entreprises seront bien comptabilisées en TTC. En effet, le maître d'ouvrage agissant au nom et pour le compte de la collectivité, cette dernière procédera à des remboursements en TTC sur justificatifs des factures payées en TTC couplé à un système d'avance de 1 à 2 mois selon les besoins en trésorerie prévisionnelle (en phase travaux).

Les charges enregistrées sur l'exercice 2012 s'élèvent à 278 928.35 €TTC.

Section	Libellé	LB	Facturé HT	Facturé TTC
53-Infrastructure	Honoraires MOE Infrastructure	5441	230 147,79	249 710,33
53-Infrastructure	Honoraires Geometre Infrastructure	5442	2 870,00	3 113,95
53-Infrastructure	Etudes de Sols Infrastructure	5447	5 600,00	6 076,00
53-Infrastructure	Autres Frais Divers	5458	18 533,43	20 024,63
Total 53-Infrastructure			257 151,22	278 924,63
56-Frais de Gestion	Frais de Portage Financier	5507	3,72	3,72
Total 56-Frais de Gestion			3,72	3,72
Total général			257 154,94	278 928,35

LB 5441 HONORAIRES BUREAUX D'ETUDES

249 710.33 €TTC

Honoraires Maîtrise d'œuvre

249 710.33 €TTC

Maîtrise d'œuvre :

Groupement de cotraitants : SIGNES PAYSAGES (mandataire), SIGNES ARCHITECTURE ET URBANISME, SOCETEM, CYATHEA.

Lancement de l'appel d'offre de MOE : 04 juillet 2011

CAO d'ouverture : 22 août 2011

CAO d'attribution (commission en Jury) : 08 septembre 2011

Montant du marché initial : 568 923.82€HT (617 282.34€TTC)

Montant du marché après avenant N°1 : 582 323.82€HT

Montant du marché après avenant N°2 : 653 212.61 €HT

Durée : 38 mois

Etat d'avancement au 31/12/2012 : 46 %

R.Sociale	Objet	Date Fact.	Fact.HT	Dt Rév.	TVA	R.G TTC	Fact. TTC
CYATHEA	Coeur Vert Familial-MOE	27/02/12	8 573,35	104,22	728,73	-	9 302,08
SIGNES ARCHITECTURE URB	Coeur Vert Familial MOE	27/02/12	4 378,31	18,16	372,16	-	4 750,47
SIGNES SAS	Coeur Vert Familial-MOE	27/02/12	14 115,21	191,00	1 199,79	-	15 315,00
SOCETEM	Coeur Vert Familial MOE	27/02/12	7 882,86	96,06	670,04	-	8 552,90
CYATHEA	Coeur Vert Familial-MOE	25/04/12	3 745,91	53,15	318,40	-	4 064,31
SIGNES SAS	Coeur Vert Familial-MOE	25/04/12	9 631,68	347,52	818,69	-	10 450,37
SOCETEM	Coeur Vert Familial MOE	25/04/12	4 771,68	165,71	405,59	-	5 177,27
SIGNES ARCHITECTURE URB	Coeur Vert Familial MOE	28/06/12	5 034,11	148,36	427,90	-	5 462,01
SIGNES SAS	Coeur Vert Familial-MOE	28/06/12	286,86	286,86	24,38	-	311,24
SIGNES SAS	Coeur Vert Familial-MOE	27/08/12	42 756,41	675,31	3 634,29	-	46 390,70
SOCETEM	Coeur Vert Familial MOE	27/08/12	35 650,31	711,06	3 030,28	-	38 680,59
CYATHEA	Coeur Vert Familial-MOE	31/10/12	5 008,82	163,82	425,75	-	5 434,57
SIGNES SAS	Coeur Vert Familial-MOE	31/10/12	42 496,98	615,87	3 612,24	-	46 109,22
SOCETEM	Coeur Vert Familial MOE	31/10/12	35 015,30	585,31	2 976,30	-	37 991,60
FEST ARCHITECTURE	Coeur Vert Familial-MOE. Etude Skatepark Sous Trait Signes Sas.	13/11/12	10 800,00	-	918,00	-	11 718,00
SIGNES SAS	Coeur Vert Familial-MOE	13/11/12	-	-	-	-	-
		TOTAL	230 147,79	4 162,41	19 562,54	-	249 710,33

Facturation des missions de MOE à fin 2012 :

- Mise à jour du programme : réglé à 100%
- Elaboration des dossiers réglementaires (Etude d'impact-DSL) : réglé à 100 %
- Elaboration du Permis d'aménager : réglé à 100%
- Elaboration du Permis de construire : réglé à 100 %
- Infrastructure :
 - AVP : réglé à 100%
 - PRO DCE : réglé à 100%
- Superstructure
 - ESQUISSE : réglé à 100%
 - APS-APD : réglé à 100%
 - PRO : réglé à 50%

R.Sociale	Objet	Date Fact.	Fact.HT	TVA	Fact. TTC
BESSE GUILLAUME	Coeur Vert Familiale-Devis 190/2012-Leves Topo Complementaires au 1/200eme	19/10/12	2 870,00	243,95	3 113,95
		TOTAL	2 870,00	243,95	3 113,95

Objet de la consultation : Au stade AVP, 11 relevés complémentaires au 1/200 ont dû être menés sur les zones 2 et 3, soit :

4 681 m² (zone 2)

4 891 m² (zones 3)

Consultation en date du 28 septembre 2012 auprès de 3 prestataires. L'offre du cabinet de Géomètre BESSE a été retenue pour un montant de 2 870 €HT.

Objet de la consultation : Mission complète sur les emprises du Skate Park et de la passerelle, à savoir :

Phase préliminaire G11/G12

Phase Etude G2

R.Sociale	Objet	Date Fact.	Fact.HT	TVA	Fact. TTC
GEISER SARL	Coeur Vert Familial- Etude de Sol	22/11/12	5 600,00	476,00	6 076,00
		TOTAL	5 600,00	476,00	6 076,00

Consultation en date du 01 octobre 2012 auprès de 3 prestataires (GINGER-GEISER-SEGC). L'offre du bureau d'étude GEISER a été retenue pour un montant de 5 600 €HT.

Ces frais correspondent aux:

- Parution dans la presse locale (JIR et QUOTIDIEN) et au JOUE/BOAMP de l'appel d'offre concernant les marchés de travaux des lots 1-2-3-4-5-6-7 du 23/11/2012,
- Frais de reproduction concernant des compléments de pièces de PC, de dossiers réglementaires,
- Indemnités des membres du Jury (Commission en jury pour le choix du MOE)

R.Sociale	Objet	Date Fact.	Fact.HT	TVA	Fact. TTC
PROJECT REPRO INDUSTRIE	Coeur Vert Familial-Fact 1201147-Reproduction Dossier Etude d'Impact...	31/05/12	2 414,56	205,24	2 619,80
D.I.L.A (DIRECTINFLEGALE ADMIN)-JO	Coeur Vert Familiale-Fact 2116837 du 1/6/12-Achat Unite Publication	01/06/12	900,00	-	900,00
MALECOT MAUDE-GECKO ARCHITECTUR	Coeur Vert Familiale-Fact Mm 1204-Indemnité Archi Participant au Jury Concou	07/08/12	700,00	59,50	759,50
PROJECT REPRO INDUSTRIE	Coeur Vert Familiale-Fact 1201848-Repro 10 Ex Pieces Complementaires PC	31/08/12	314,40	26,72	341,12
PROJECT REPRO INDUSTRIE	Coeur Vert Familial-Fact 1202036-Repro et Plastification	28/09/12	208,16	17,69	225,85
PROJECT REPRO INDUSTRIE	Coeur Vert Familial-Fact 1202064-Repro Dossier Enquete Public en 6 Ex	28/09/12	734,92	62,47	797,39
PROJECT REPRO INDUSTRIE	Coeur Vert Familiale-Fact 1202346-Prise en Charge Dossier Geotechnique + Con	05/11/12	1 038,34	88,26	1 126,60
JIR	Coeur Vert Familial-Fact 86252-Parution AO Marche de Trx Infrastructure Et	20/11/12	1 984,32	168,67	2 152,99
QUOTIDIEN DE LA REUNION	Coeur Vert Familial-Fact Pa/333 991-Parution Annonce AO du 23/11/12-	20/11/12	1 533,40	130,34	1 663,74
PROJECT REPRO INDUSTRIE	Coeur Vert Familial-Fact 1202608-Reproduction Dce-7 Ex	30/11/12	8 169,95	694,45	8 864,40
JIR	Coeur Vert Familial-Facture 86724-Parution Avis Rectificatif Marche de Trx	03/12/12	195,52	16,62	212,14
QUOTIDIEN DE LA REUNION	Coeur Vert Familial-Fact Pa/334 742-Parution Avis Rectificatif	03/12/12	205,00	17,43	222,43
D.I.L.A (DIRECTINFLEGALE ADMIN)-JO	Coeur Vert Familial-Fact 2265969-Achat d'Unite de Publication	13/12/12	90,00	-	90,00
PROJECT REPRO INDUSTRIE	Coeur Vert Familial-Fact 1202763-Repro Dossier Pro	22/12/12	44,86	3,81	48,67
		TOTAL	18 533,43	1 491,20	20 024,63

LB 5507 FRAIS DE PORTAGE FINANCIERS

3.72 € TTC

R.Sociale	Objet	Date Fact.	Fact.HT	Fact. TTC
FRAIS PORTAGE	Frais Portage Financiers	31/12/12	3,72	3,72
		TOTAL	3,72	3,72

Des frais de portage financiers ont été constatés en raison du règlement en janvier 2012 de la demande de versement émise en octobre 2011.

CHAPITRE 2 - RECETTES COMPTABILISEES AU COURS DE L'EXERCICE 2012

LB 5651 REMBOURSEMENT DES DEPENSES SUR OPERATIONS DE MANDATS

- APPEL DE FONDS N°1 : Une demande de versement a été appelée en date du 20 octobre 2011 pour un montant de 300 000 € TTC, et a été encaissée en date du 09 janvier 2012.
- APPEL DE FONDS N°2 : Une demande de versement a été appelée en date du 10 octobre 2012 pour un montant de 266 333.01 €TTC, et encaissée en date du 06 novembre 2012.

Payeur	Objet	Date Rec.	Rec. HT	Rec. TTC	Date Règlement	Réglé TTC
COMMUNE DE SAINT-DENIS	Demande de Fonds-Avance n°2	10/10/12	266 333,01	266 333,01	06/11/12	266 333,01
		TOTAL	266 333,01	266 333,01		266 333,01

CHAPITRE 3 - DEPENSES PREVISIONNELLES 2013

Ce troisième chapitre a pour but de présenter les dépenses prévisionnelles pour l'exercice 2013 pour un montant total de 6 198 083 € TTC.

LB 5441 HONORAIRES MOE

203 466 €TTC

A fin 2013, il est à prévoir la facturation des missions suivantes :

- Superstructure:

PRO- DCE à 100%

ACT (Assistance dans la passation des Contrats de Travaux) à 100%

DET (Suivi de travaux) à 35%

-Infrastructure :

ACT (Assistance dans la passation des Contrats de Travaux) à 100%

DET (Suivi de travaux) Infrastructure à 65%

LB 5443 HONORAIRES CSPS

5 700 €TTC

Entreprise titulaire : SOCOTEC

Marché N° 12-108078

Date de notification : 27/03/2012

Consultation en date du 24 janvier 2012 auprès de 5 prestataires (VERITAS-ATES-DARDEL-SOCOTEC-ARCHITEX)

PV d'attribution (MAPA): 24 février 2012

Montant du marché : 7 582 €HT

En 2013, il est à prévoir le paiement à 100 % des missions en phase Conception (avis sur les rapports -Etablissement du PGC et DIUO et visites préalables avec les entreprise), et 65 % en phase travaux (Suivi de chantier).

LB 5446 CONTROLE TECHNIQUE

5 448 €TTC

Entreprise titulaire : APAVE

Marché N° 12-110065

Date de notification : 19/09/2012

Consultation en date du 05 juin 2012 auprès de 4 prestataires (VERITAS-APAVE-DIDES-SOCOTEC)

Objet de la consultation : Contrôle technique concernant trois Rondavelles et la Passerelle piétonne enjambant la Ravine Patate à Durand.

La mission du Contrôle technique comprend également les missions complémentaires suivantes :

- Mission L portant sur la solidité des ouvrages et des éléments d'équipement indissociables ;
- Mission S portant sur les conditions de sécurité des personnes dans les constructions ;
- Mission PS, portant sur les conditions de sécurité des personnes en cas de séisme, dans les zones où la réglementation le prévoit ;
- Mission P1 portant sur la solidité des éléments d'équipement dissociables des ouvrages visés par la mission L ;
- Mission F relative au fonctionnement des installations.
- Mission Hand relative à l'accessibilité des constructions
- Mission Sei relative à la sécurité des personnes dans les EPR

PV d'attribution (MAPA) : 29 juin 2012

Montant du marché : 7 260 €HT

En 2013, il est à prévoir le paiement à 100 % des missions en phase Conception (avis sur les rapports APS-APD), et 35 % sur VISA des documents en phase chantier et Suivi de chantier.

LB 5450 TRAVAUX SECONDAIRES

5 819 867 €TTC

Lancement de l'appel d'offre de MOE : 19 novembre 2012

Retour des offres et attribution des marchés au cours du 1 semestre 2013.

Démarrage prévisionnel des travaux : mai 2013

Durée prévisionnelle : 15 mois

Montants prévisionnels des marchés de travaux : 9 233 191 €HT (cf. ANNEXE -Bilan financier des travaux)

Les lots envisagés sont les suivants :

Lot 1: VRD, maçonnerie, serrurerie, mobilier, signalétique.

Lot 2: Eclairage Public, Basse tension.

Lot 3: Aires de jeux.

Lot 4: Plantation.

Lot 5: Arrosage.

Lot 6: Passerelle.

Lot 7: Rondavelles, Kiosques, Ombrières.

Lot 8: Skate parc.

Il est prévu un montant des dépenses de 1 950 000€TTC au 3^{ème} trimestre 2013 et 3 869 87 €TTC au dernier trimestre 2013.

LB 5456 AUTRES CONCESSIONNAIRES

27 125 €TTC

Provisions à prévoir concernant les demandes de raccordement EDF (Permis d'Aménager et Permis de Construire)

LB 5457 FRAIS DE COMMUNICATION

10 850 €TTC

Des frais de communication sont à prévoir en phase Chantier.

LB 5458 AUTRES FRAIS DIVERS

53 197€ TTC

Provisions pour frais de reprographie en phase Etudes, avis d'attribution, etc....

LB 5501 REMUNERATION FORFAITAIRE

72 430 € TTC

Facturation à hauteur de 20 % à la notification des marchés des entreprises et à l'avancement des travaux pour le suivi chantier.

CHAPITRE 4 - RECETTES PREVISIONNELLES 2013

LB 5651 : REMBOURSEMENT DES DEPENSES SUR OPERATIONS DE MANDATS

Il est envisagé de réaliser des demandes d'avances à hauteur de 6 100 000 € TTC pour le 3^{ème} trimestre 2013 réparties de la manière suivante :

Appel de fonds N°3- Mi juin : 1 300 000€TTC

Appel de fonds au 3^{ème} trimestre : 3 500 000 €TTC

Appel de fonds au 4^{ème} trimestre : 1 300 000 €TTC

CHAPITRE 5. NOUVEAU BILAN CRPO

Désignation lignes budgétaires	HT	HT	TVA	TTC
En Euros	Budget préc.	Budget actualisé		
A : 5651/Remboursement des Dépenses sur Opérations en Mandat	10 096 200	10 452 266	888 435	11 340 701
A : 5666/Encaissements Avances Mandat				
Sous-total recettes	10 096 200	10 452 266	888 435	11 340 701
B : 5441/Honoraires MOE Infrastructure	-569 333	-658 454	-55 969	-714 423
B : 5442/Honoraires Géomètre Infrastructure	-25 000	-12 860	-1 093	-13 953
B : 5443/CSPS Infrastructure	-9 217	-7 582	-644	-8 226
B : 5446/Contrôle technique		-7 265	-617	-7 882
B : 5447/Etudes de Sols Infrastructure	-20 000	-14 000	-1 190	-15 190
B : 5448/Autres BET Infrastructure	-20 000	-20 000	-1 700	-21 700
B : 5449/Travaux secondaires	-8 755 000	-9 233 191	-784 821	-10 018 012
B : 5451/Balises urbaines	-90 000			
B : 5454/Imprévus	-191 905	-83 168	-7 069	-90 237
B : 5456/Autres Concessionnaires	-50 000	-50 000	-4 250	-54 250
B : 5457/Frais de Communication	-40 000	-40 000	-3 400	-43 400
B : 5458/Autres Frais Divers	-100 000	-100 000	-8 500	-108 500
B : 5459/Assurance	-50 000	-50 000	-4 250	-54 250
B : 5501/Rémunération Forfaitaire	-175 674	-175 674	-14 932	-190 606
B : 5507/Frais de Portage Financier	-71	-71		-71
Sous-total dépenses	-10 096 200	10 452 266	888 435	11 340 701

CHAPITRE 6. SYNTHÈSE

Exercice 2012:

Les dépenses réalisées au cours de l'année 2012 s'élèvent à 278 928.35 € TTC.
360 056€TTC

Les produits appelés au cours de l'année 2012 s'élèvent à 266 333.01 € TTC.

Exercice 2013 :

Les dépenses prévues pour l'année 2013 sont de 6 198 083 € TTC.

Les produits à appeler en 2013 s'élèvent à 6 100 000 € TTC.

CHAPITRE 7. NOTE DE CONJONCTURE

I- Avancement opérationnel sur l'année 2012 jusqu'à juin 2013

AU NIVEAU ADMINISTRATIF ET RÉGLEMENTAIRE

- 26 janvier 2012 - Réunion de cadrage avec les services de l'Etat

Participants : Ville (Administratifs) + SIDR + Maîtrise d'œuvre + Services de l'Etat (SADEC - SEB- SCED)

Ordre du jour : Mise au point sur les dossiers réglementaires à déposer dans le cadre du projet « Cœur Vert Familial » et désignation de la SEB comme référent sur cette opération.

- 10 mai 2012 - Dépôt des dossiers réglementaires

Le projet Cœur vert familial est soumis à études d'impacts, conformément aux articles L122-1 et suivants du Code de l'environnement relatifs aux évaluations environnementales des projets d'aménagement ou d'équipement ayant une incidence importante sur l'environnement ou l'aménagement du territoire.

Le projet est soumis à Enquête publique. L'avis de mise à l'enquête indiquera que cette enquête vaut pour les procédures devant normalement donner lieu à enquête publique en application des articles L123-1 du Code de l'Environnement ou « loi n°83 -630 du 12 juillet 1983 dite Bouchardeau », relative à la démocratisation des enquêtes publiques et à la protection de l'environnement , et L214-2 du Code de l'environnement.

Le projet est aussi soumis au régime d'Autorisation au titre de la Loi sur l'eau conformément aux articles R 214-1 et suivants du Code l'environnement.

Enfin, pour l'aménagement de la zone 5, une demande d'autorisation d'occupation temporaire (AOT) est menée dans le cadre de l'instruction du dossier Loi sur l'eau.

- 14 mai 2012 - Dépôt du Permis d'Aménager

- 29 août 2012 : Dépôt du Permis de construire
- 10 février 2013 : Obtention du Permis d'Aménager
- Avril 2013 : Arrêté préfectoral autorisant le démarrage des travaux
- 10 juin 2013 : Obtention du Permis de Construire

AU NIVEAU ETUDES ET TRAVAUX

- 08 février 2012- 4^{me} Comité de pilotage

Participants : Ville (Elus, administratifs et services techniques) + CINOR + SIDR + Maîtrise d'œuvre

Ordre du jour : Présentation des dossiers définitifs AVP -Infrastructures et APD - Superstructures (Rondavelles)

→ A l'issue du Comité de pilotage, de nombreux points restent en suspens (présence ou pas de clôtures, dimension et emplacement non arrêtés du beach Volley/Soccer et des rondavelles, confortement ou création d'un nouveau skate parc)

- 28 février 2012- Réunion thématique

Participants : Ville (DGA -DAPU) + SIDR + Maîtrise d'œuvre (entretien téléphonique)

Ordre du jour : Point sur avancement opérationnel

Accord de principe donné par la ville pour une mission supplémentaire AMO pour la création d'un skate Parc.

La ville demande des rendus visuels pour aider à la décision au niveau de l'AVP-Infrastructure et reste en attente de nouvelles propositions concernant les rondavelles.

- 19 avril 2012- Réunion thématique

Participants : Ville (Monsieur Le Maire- DGA -DAPU)

Ordre du jour : Présentation du projet au Maire et validation des principes suivants : Suppression des clôtures entérinée, l'option des deux terrains de beach est retenue...

- 23 mai 2012 : Courrier de la Ville concernant la validation du dossier AVP (à l'exception de la passerelle et des kiosques)

- 11 juin 2012- Réunion thématique

Participants : Ville (DGA -DAPU) + SIDR + Maîtrise d'œuvre

Ordre du jour : Présentation des variantes sur les 3 rondavelles

Accord de principe donné par la ville sur les 3 variantes (Validation APD Rondavelles)

- 21 juin 2012 : La ville retient l'option N°2 de la passerelle
- 27 juin 2012 : Mise en suspens du dossier Passerelle (demande Ville)
- 07 aout 2012 : CINOR émet un avis favorable sur les Rondavelles
- 12 septembre 2012 : La ville valide l'option N°2 de la passerelle

- 25 septembre 2012 : Comité Technique
 Participants : Ville (services techniques+ administratifs) + SIDR +MOE
 Ordre du jour : Validation du PRO Infrastructure provisoire

- 06 novembre 2012 : 5ème Comité de Pilotage
 Participants : Ville (Elus, administratifs et services techniques) + CINOR + SIDR +
 Maîtrise d'œuvre
 Ordre du jour : Validation du dossier PRO Infrastructure + Passerelle

- 19 novembre 2012 : Lancement de l'appel d'offre des marchés de travaux (7 lots) à l'exception des rondavelles :
 - Lot 1 VRD
 - Lot 2 Basse tension et Eclairage public
 - Lot 3 Aires de jeux
 - Lot 4 Espaces verts
 - Lot 5 Irrigation
 - Lot 6 Passerelle
 - Lot 7 Skate park

- 07 décembre 2012 : Au cours de la consultation, le lot N°6 Passerelle a été déclaré sans suite. Le projet de la passerelle fourni dans le DCE n'a en effet pas pris en compte les dernières règles parasismiques (par application de l'arrêté sur les règles parasismiques NF EN 1998-2 du 26 10 2011).

- 13 décembre 2012 : Comité technique
 Participants : Ville (services techniques+ administratifs) + SIDR +MOE
 Ordre du jour : Validation du dossier PRO Rondavelles

- 15 décembre 2012 : CAO pour Ouverture des plis des 6 lots → Analyse des offres

- 29 Janvier 2013 : CAO pour attribution de 5 lots 1 VRD /2 Basse tension et Eclairage Public/ 3 Aires de jeux / 4 Espaces verts /5 Irrigation.

Concernant le lot N°7 Skate park, la commission a déclaré l'offre inacceptable en l'état (+31.32%), demandant à la SIDR la mise en œuvre d'une procédure négociée conformément à l'article 35 du Codes marchés publics.

- 14 février 2013 : Entrevue MOE-SIDR-GTOI dans le cadre des négociations du lot N°7 → Remise de la nouvelle offre le 27 février 2013.
- 23 février 2013 : Délibération du Conseil Municipal autorisant le Maire à signer les 2 marchés supérieurs à 1 000 000€.
- 07 mars 2013 : La CAO ne souhaite pas attribuer le marché sur la base de la deuxième offre (-1.4% par rapport à l'offre initiale) et demande au Mandataire de poursuivre la négociation pour le lot N°7 Skate park.
- 28 mars 2013 : CAO pour attribution du lot N°7 Skate park sur la base de la troisième offre (-6.4% par rapport à l'offre initiale)
- Avril 2013 : Co signature des marchés (Mairie/SIDR) des 2 marchés supérieurs à 1 million et transmission au contrôle de légalité
- 02 mai 2013 : OS de démarrage des travaux des lots 1 VRD / 2 Basse tension et Eclairage Public / 3 Aires de jeux / 4 Espaces verts / 5 Irrigation
- 23 mai 2013 : OS de démarrage du lot 7 Skate park

N° LOTS	Titulaires	Montant en €HT
N°1 VRD	GTOI	3 892 986
N°2 Basse Tension et Eclairage Public	BOURBON LUMIERE	798 426
N°3 Aires de jeux	TOM PLAYER	743 440
N°4 Espaces verts	LA MARE ESPACE VERT/ EVE	1 963 267
N°5 Arrosage	IRRIGMATIC	117 295
N°7 skate park	GTOI	749 888
Montant total		8 265 302

II Propositions pour les éventuelles décisions à prendre par le maître d'ouvrage pour permettre la poursuite de l'opération dans de bonnes conditions

Une réunion est à programmer avec la CINOR pour préciser les modalités de versements.

Le règlement des demandes d'avance devra se faire dans un délai de 30 jours afin de ne pas générer de frais financiers, conformément à la demande de la ville.

Le Mandataire est en attente d'un retour écrit de la CINOR sur le montant des travaux Rondavelles suite à la CAO du 26 juin portant sur l'attribution du lot à LEON GROSSE pour un montant de 1 088 000€HT (CDPGF+ DQE+ options).

Avant le démarrage des travaux, le Maître d'Ouvrage devra confirmer au Mandataire la mise ne œuvre ou non d'une Domage Ouvrage concernant le lot 8- Rondavelles.

III Perspectives au 2^{ème} semestre 2013 (Cf. ANNEXE 5 : Planning de l'opération)

Administratif et financier

Lot N°6 Passerelle :

Pour rappel,

19 novembre 2012 : 1er avis d'appel d'offres (estimation MOE : 269 100 €HT-CDPGF+ DQE+ Options)

07 décembre 2012 : Avis rectificatif (lot N°6-Passerelle) est déclaré sans suite

07 mars 2013 : 2^{ème} avis d'appel d'offres

02 mai 2013 : la Commission d'Appel d'Offres décide de déclarer sans suite l'appel d'offres pour le lot N°6 PASSERELLE, pour des motifs économiques (d'ordre budgétaire) conformément à l'article 59 du Codes des Marchés Publics. En effet, les écarts entre les offres et l'estimation du Maître d'œuvre ne permettent pas d'envisager une procédure de négociation.

21 juin 2013 : 3^{ème} avis d'appel d'offres (estimation MOE : 491 690 €HT- CDPGF+ DQE+ Options). Les variantes sont autorisées.

Retour des offres : 05 aout 2013

L'attribution du présent lot devra faire l'objet d'une délibération au Conseil Municipal (28 septembre 2013) pour entériner l'augmentation du budget sur ce poste.

Un OS de démarrage est prévu en octobre 2013

Lot N°8 Rondavelles :

Pour rappel

13 décembre 2012 : Validation du PRO

Mars -Avril : avis favorable du SDIS et Accessibilité

24 avril 2013 : Avis d'appel d'offres

13 juin 2013 : la Commission d'Appel d'Offres demande au Mandataire d'engager une procédure de négociation

26 juin 2013 : CAO pour attribution du lot N°8 Rondavelles

Un OS de démarrage est prévu fin aout 2013

Technique

Suivi de chantier et respect des délais

A fin 2013 :

-Livraison des zones 3 et 5 (aires de jeux, mobilier de pique-nique, parcours marmaille, amphithéâtre, parking)

-Livraison de la zone 4 (beach et skate park)

Au 1er semestre 2014

-Livraison de la zone 1 (3 kiosques, verger pédagogique et scène de lecture)

-Livraison de la zone 2 (aires de jeux d'eau + 2 rondavelles + parking + amphithéâtre+ boudrome)

-Livraison de la rondavelle en zone 3

-Livraison de la passerelle et parking Est en zone 4

ANNEXES

ANNEXE 1 : Plan du périmètre Cœur Vert Familial

ANNEXE 2 : Plan de situation des équipements

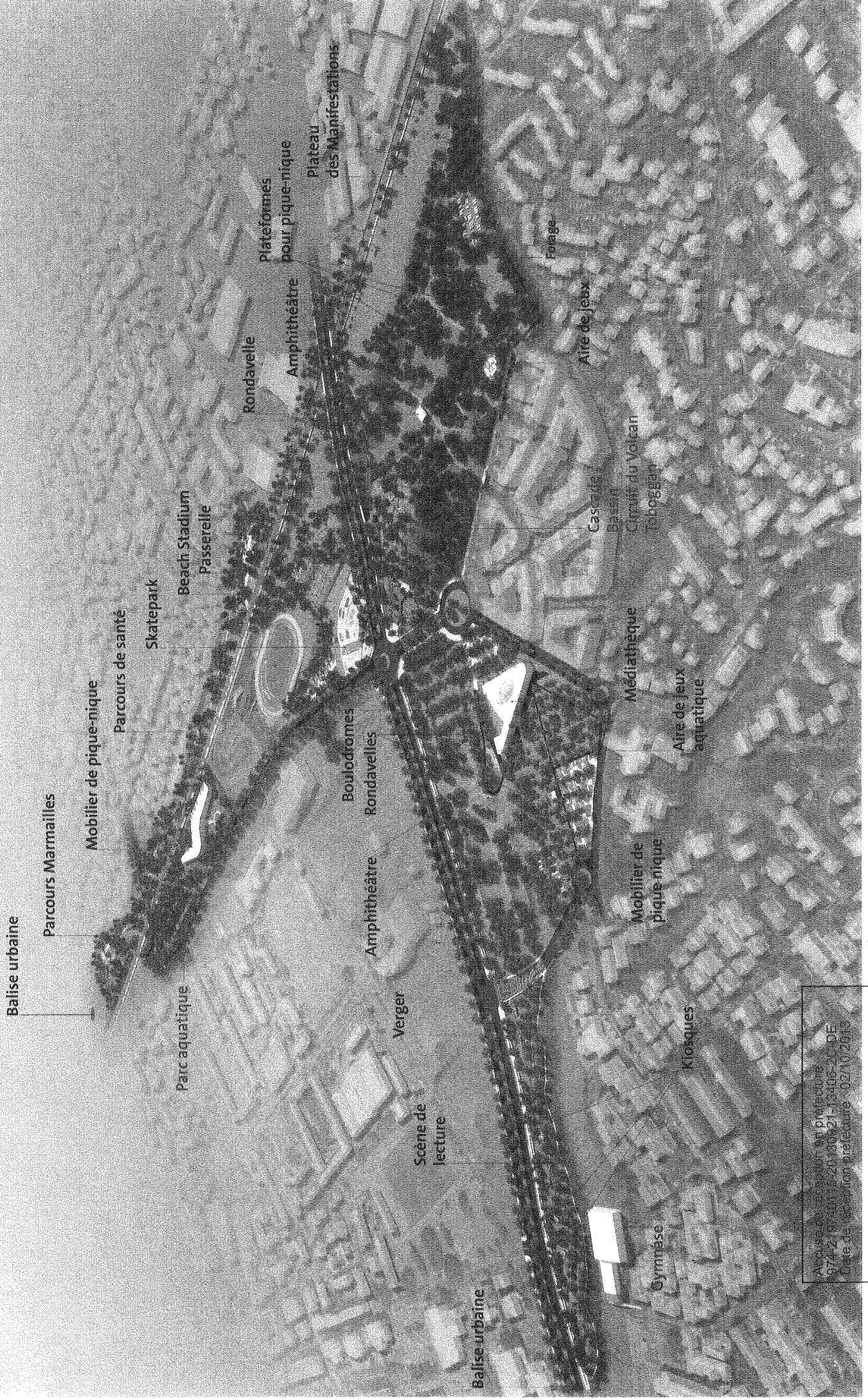
ANNEXE 3 : Plan du zonage

ANNEXE 4 : Chiffrage Travaux -Stade PRO -NOVEMBRE 2012

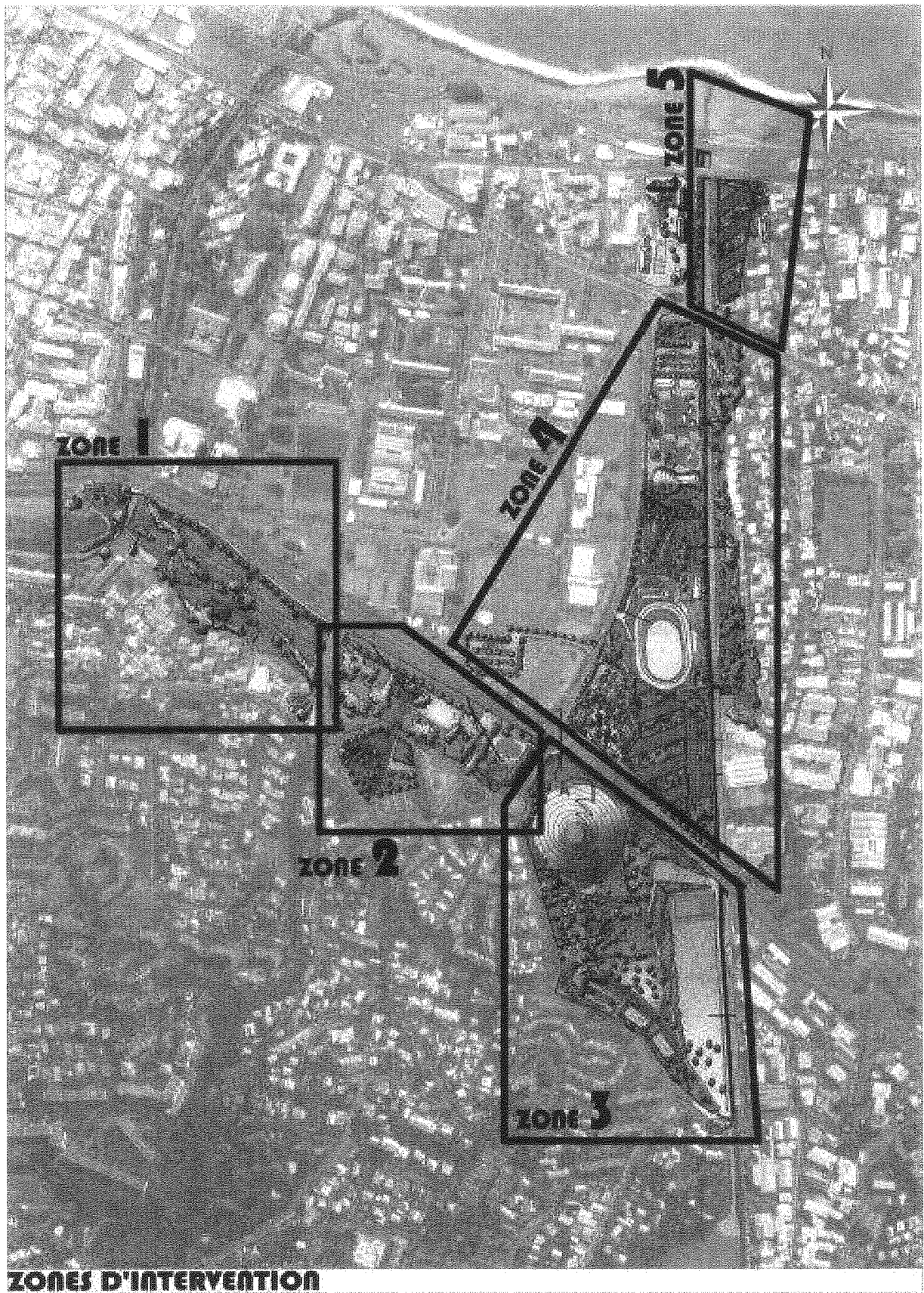
ANNEXE 5 : Planning de l'opération d'aménagement



Mappe en perspective
1:250 000
Etat de l'occupation du sol



Avis de consultation au Préfète
0742 0741 620/0021-3306-20 DE
Date de consultation préfète 02/10/2013



COEUR VERT FAMILIAL
Commune de SAINT DENIS
Planning prévisionnel
juin 2013

N°	Nom de la tâche	Durée	Début	Fin	2013																							
					1er trimestre	2e trimestre	3e trimestre	4e trimestre	1er trimestre	2e trimestre	3e trimestre	4e trimestre	1er trimestre	2e trimestre	3e trimestre	4e trimestre												
1	Désignation du Mandataire	111 jours?	Lun 18/10/10	Mar 22/03/11	Jan	Fév	Mar	Avr	Mai	Juin	Juil	Aoû	Sep	Oct	Nov	Déc	Jan	Fév	Mar	Avr	Mai	Juin	Juil	Aoû	Sep	Oct	Nov	Déc
2	Consultation et mise au point du mandat	110 jours?	Lun 18/10/10	Ven 18/03/11																								
3	Notification au mandataire	0 jour	Mar 22/03/11	Mar 22/03/11																								
4																												
5	PHASE ETUDES OPERATIONNELLES	424 jours?	Ven 18/03/11	Mar 30/10/12																								
6	Elaboration dossier de consultation Maîtrise d'œuvre	41 jours?	Ven 18/03/11	Ven 13/05/11																								
7	Consultation Maîtrise d'œuvre	55 jours?	Lun 16/05/11	Ven 29/07/11																								
8	Avis d'Appel Public à la Concurrence	1 jour?	Lun 04/07/11	Lun 04/07/11																								
9	Remise des offres	1 jour?	Jeu 12/08/11	Jeu 12/08/11																								
10	CAO Ouverture	8 jours?	Ven 19/08/11	Mar 30/08/11																								
11	CAO Attribution	8 jours?	Mer 31/08/11	Ven 09/09/11																								
12	Passage Conseil Municipal pour attribution	1 jour?	Sam 24/09/11	Sam 24/09/11																								
13	Mise au point marché et signature	10 jours?	Ven 30/09/11	Jeu 13/10/11																								
14	Notification Maîtrise d'œuvre	1 jour	Ven 14/10/11	Ven 14/10/11																								
15	Notification d'un CSPS	11 jours?	Lun 16/03/12	Lun 02/04/12																								
16	Consultation d'un Contrôleur Technique	1 jour?	Lun 28/05/12	Lun 28/05/12																								
17	Conception AVP	130 jours	Lun 17/10/11	Ven 13/04/12																								
18	Validation AVP	1 jour	Lun 16/04/12	Lun 16/04/12																								
19	Conception PRO / DCE	55 jours	Mer 30/05/12	Mar 14/08/12																								
20	Validation PRO DCE	55 jours	Mer 15/09/12	Mer 30/10/12																								
21																												
22	PHASE Procédures Réglementaires	347 jours?	Ven 27/01/12	Lun 27/05/13																								
23	Elaboration Etude d'impact	22 jours	Ven 27/01/12	Lun 27/02/12																								
24	Instruction de l'Etude d'impact	60 jours	Lun 14/05/12	Ven 03/08/12																								
25	Avis favorable DEAL (Autorité environnementale) sur Etude d'impact	1 jour	Lun 08/08/12	Lun 06/08/12																								
26	Elaboration dossier loi sur l'eau	22 jours	Lun 27/02/12	Mar 27/03/12																								
27	Dépôt et instruction du dossier Ex Loi sur l'Eau et enquête publique	90 jours	Mer 07/08/12	Lun 10/12/12																								
28	Avis favorable Ex Loi sur l'Eau	60 jours	Mer 11/12/12	Lun 04/05/13																								
29	Dossier d'autorisation administrative de construire (kiosques et rondelles)	60 jours	Jeu 01/11/12	Mer 23/01/13																								
30	Dépôt et instruction du dossier Ex Loi sur l'Eau et enquête publique	215 jours?	Mer 17/06/12	Lun 15/02/13																								
31	Obtention autorisation construire (DP ou PC)	1 jour	Lun 27/05/13	Lun 27/05/13																								

Document communiqué en vertu de la loi n° 178 du 17 janvier 1978
974-219740115-20130921-13406-2F-DE
Date de réception préfecture : 02/10/2013
Obtention autorisation Construire (DP ou PC)

